

Cette table de marbre, jadis placée dans l'église de Sacy-le-Petit, a été restaurée et rapportée dans la chapelle du Fayel par M. le comte de Cossé-Brissac en 1875.

Page 47, ligne 9, lisez : JUSTA QUAE FATIS PLACENT.

Au marbre commémoratif de l'archevêque d'Auch (LXXXVII) le V tient partout la place de l'U.

FRANCIÈRES

Le 25 septembre 1793, deux cloches furent descendues du clocher, à la requête de Foulon, Blanchard et Labry. L'une, datant de 1760, haute d'un pied quatre pouces (0^m433) et large d'un pied huit pouces (0^m542), avait comme ornements saint Michel et une cloche. L'autre, fondue en 1700, haute d'un pied six pouces (0^m487) et large de deux pieds (0^m65), était ornée d'un Christ, de deux Vierges et d'une cloche entourée de fleurons.

Au n° CXIV, il faut lire $\Psi\alpha\lambda$ δ. Ps. 4.

HOUDANCOURT

Le 20 septembre 1793, à la requête de Foulon et Labry, furent enlevées du clocher : 1° la moyenne cloche, nommée Marie-Louise, bénite le 2 septembre 1734, mesurant deux pieds huit pouces (0^m87) de hauteur comme de diamètre, portant un soleil avec le saint nom de Jésus et une cloche avec un demi-soleil ; 2° la petite cloche, haute d'un pied dix pouces (0^m60) et large de deux pieds quatre pouces et demi (0^m77), ornée d'une inscription en lettres gothiques, de la Croix, de la Sainte-Vierge et de saint Eloi. Il ne resta au clocher que la grosse cloche, nommée Louise-Thérèse, bénite le 18 juillet 1762.

LE MEUX

La Seigneurie du Meux.

En 1442, JACQUES PANNIER DE FAYEL, fils de N. Pannier et de Marie de Fayel, habitait « son chastel du Meux ». Leur fille unique,

JACQUELINE DE FAYEL, vicomtesse de Breteuil, s'allia à GUILLAUME DE FERRIÈRES, baron de Thury et de Dangu. De ce mariage naquirent deux enfants, Pierre et Françoise.

FRANÇOISE DE FERRIÈRES épousa en 1482 Ferri d'Aumont, qui mourut le 22 février 1526.

LOUISE D'AUMONT, dame de Chars, leur fille, se maria en 1523 avec François seigneur de Rouville, Granville, etc., fils de Louis de Rouville, conseiller et chambellan du roi, lieutenant général au gouvernement de Normandie.

FRANÇOIS DE ROUVILLE fut maître d'hôtel du roi, maître enquêteur et réformateur des eaux et forêts de Normandie et de Picardie et lieutenant de la vénerie. Il mourut vers 1555.

Le Meux et Amblainville échurent à son quatrième fils, JACQUES DE ROUVILLE, qui épousa Denyse Bochart, fille de Jean, seigneur de Champigny et de Noroy, dont il eut Jean de Rouville, seigneur du Meux, de Rivecourt, capitaine de cavalerie légère en Allemagne et d'une compagnie d'ordonnance, mort le 27 juin 1637 d'un coup reçu devant Epinal. Nous avons donné (N° CLXXXIII) l'éloge funèbre gravé sur son mausolée dans l'église du Meux.

JEAN DE ROUVILLE s'allia le 27 juin 1606 avec Jacqueline de Rogué, fille de Pierre, seigneur de Ville et de Gruny, gouverneur de la ville et citadelle de Noyon.

Ils eurent deux enfants : Louis, capitaine de cavalerie, tué à 21 ans, et Hercules-Louis. Ce dernier prit le titre de marquis de Rouville. Il fut seigneur du Meux, Rivecourt, etc., lieutenant général des armées du roi, gouverneur des villes d'Ardres et comte de Guines, colonel du régiment de Rouville, capitaine d'une compagnie d'ordonnance, d'une compagnie franche de cavalerie légère et d'une compagnie de 120 fusiliers.

Est-ce lui qui prit l'initiative de la construction des voûtes dans le sanctuaire et le chœur de l'église du Meux. La clef de voûte du chœur porte les armes de Rouville : *d'azur à deux goujons d'argent semé de billettes d'or*. A la clef de voûte de l'abside sont celles de Chesnel : *d'argent à trois bâtons écotés de sinople mis en pal*. L'écu est sommé d'une couronne de marquis. Le premier Chesnel qui ait pris le titre de marquis est Charles Chesnel, marquis de Meux, seigneur de Meux, Ponceaux, Campremy, capitaine au régiment d'Armagnac, baptisé le 21 mai 1641, mort en Allemagne

le 12 octobre 1673, sans avoir été marié, et sans avoir habité Le Meux. Nous sommes porté à croire qu'Hercules-Louis de Rouville ou son fils François, marquis de Rouville, qui ont construit les voûtes du chœur de Rivecourt, ont aussi contribué à l'établissement de celles du Meux, acceptant d'ailleurs l'aide de Charles Chesnel, marquis de Meux. Leurs armes sont comme la signature de leur œuvre collective.

HERCULES-LOUIS DE ROUVILLE, épousa, le 20 juillet 1638, Marie-Jeanne du Bosc, dame du Bois d'Ennebourg, fille de Jean du Bosc, seigneur du Bois d'Ennebourg, baron de Niesles, et de Jeanne de Belloy. Elle lui donna douze enfants : 1. FRANÇOIS, marquis de Rouville, sous-lieutenant des gendarmes de la reine, qui épousa, le 18 juillet 1667, Marie de Béthune, fille d'Hippolyte de Béthune, chevalier des ordres du roi et chevalier d'honneur de la reine, et mourut sans laisser d'enfants, le 6 décembre 1679, âgé d'environ 40 ans ; 2. Louis de Rouville, lieutenant colonel au régiment de cavalerie de la reine, mort sans postérité en 1705 ; 3. Louis-Marie-Hercules de Rouville, capitaine au régiment royal des vaisseaux ; 4. Hercules-Louis, abbé d'Andres, mort en . . . ; 5. Jean, sous-lieutenant du régiment des gardes, tué à Wézel ; 6. Henri, cornette d'une compagnie de son père ; 7. Marie-Jeanne, femme de Marc-Antoine Saladin d'Anglures du Bellay de Savigny ; 8. Claude, mariée à Robert de Monchy, marquis d'Henneveux ; 9. Jeanne, supérieure des Carmélites de Compiègne ; 10. Marie-Madeleine ; 11. Charles, mort en bas âge ; 12. Jeanne, également morte jeune

Hercules-Louis de Rouville mourut le 27 novembre 1677, âgé de 57 ans. Marie-Jeanne du Bosc, sa femme, est décédée le 28 septembre 1695, âgée de 80 ans.

François et Louis de Rouville, morts sans laisser d'enfants, eurent pour héritier Louis-Marie de Rouville qui, en qualité de légataire universel de son frère Louis, vendit Le Meux, le 9 janvier 1720, à Charles, comte DE LA MOTHE-HOUDANCOURT. Louis-Marie de Rouville mourut le 11 février 1726, à 71 ans.

Sa sœur, Marie-Madeleine DE ROUVILLE, demanda le retrait lignager de la terre du Meux et l'obtint par un arrêt du Parlement le 14 février 1721. Elle en fit don, le 14 février 1722, à Jacques-François TARDIEU, comte de Malleyssye. Le comte de Malleyssye, né le 29 septembre 1690, épousa le 11 septembre 1728 Marguerite-

Françoise de Héère et lui abandonna par son contrat de mariage, fait le 7 septembre 1728, la terre du Meux, au cas où il mourrait sans postérité. Il mourut le 10 juin 1738.

Sa veuve vendit Le Meux, le 5 mai 1747, à Charles-François Laurès de la Tour, conseiller du roi, commissaire aux requêtes du Palais, mort, après avoir perdu son fils unique, en mars 1790. Charles-François Laurès avait épousé le 22 juillet 1748 au Meux Marie-Marguerite Maulnory de Sury. La terre du Meux, licitée entre les neveux de C.-F. Laurès, fut adjugée le 19 novembre 1791 à Louis-Antoine VIAT, homme de loi à Paris, marié le 23 mai 1780 à Marie-Eulalie Lefebvre. Jeanne-Sophie Viat, leur fille et héritière, épousa, le 1^{er} décembre 1799, Alexandre-Robert-Marie POULAIN DE LABIGNE, décédé le 23 août 1864. Sophie Poulain de Labigne, leur fille, qui eut Le Meux en partage, épousa, le 2 septembre 1823, Jean-François SOULERY, administrateur de l'Enregistrement et des Domaines. Elle n'en eut qu'un fils, décédé sans alliance. A la mort de Madame Soulerly, sa sœur Valerie POULAIN DE LABIGNE entra en possession du Meux. Elle contracta alliance, le 20 avril 1833, avec Adolphe-Antoine-Théodore, comte DESROTOURS-FANEAU DE LA TOUCHE, décédé le 2 mai 1859. Elle-même mourut le 22 février 1890. Claire Desrotours-Faneau de la Touche, leur fille, eut Le Meux en héritage. Elle a épousé, le 9 janvier 1861, Florentin-Edmond LE BARBIER, notaire honoraire, décédé le 22 février 1893. Depuis la mort de M. Le Barbier, Le Meux a été vendu, le 1^{er} janvier 1908, au comte Marie-Joseph-Louis-François-Henri BRUNET D'EVRY, officier de réserve au 9^e cuirassiers, décédé à Pau le 19 novembre 1910, dans sa 33^e année. Sa veuve, Madame la Comtesse Louise Foy, habite le château.

LONGUEIL-SAINTE-MARIE

Le 16 septembre 1793, Lemaire et Foulon vinrent pour descendre les cloches. Les habitants s'y sont énergiquement opposés. On a même battu la générale. Le lundi 17 septembre, sont arrivés des dragons envoyés par le Comité du Salut public de Compiègne. Les habitants de Longueil étaient fiers de leurs cloches. Il leur fallut céder à la violence. La loi du 23 juillet 1793 fut mise partout à exécution. Ce fut la fin de toutes les belles sonneries.
